

Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 6 décembre 2021 (17 h à 19 h), salle 339

Présents : 6 enseignants-chercheurs, 4 doctorants ainsi que Madame Kautzmann

Compte-rendu

1. Informations diverses

Le Conseil est informé de ce que le Professeur Eric Maulin ayant souhaité quitté la direction du parcours Droit public général du Master de Droit public, il a été remplacé, à cette fonction, par le Professeur Julien Jeanneney. Cette nomination prend effet au 1^{er} janvier 2022. Nous remercions Eric Maulin de son travail et souhaitons bon courage à Julien Jeanneney.

Le Conseil entend également remercier les responsables des trois très beaux colloques qui ont été organisés dans le cadre de l'IRCM depuis le mois de septembre. Ce furent de très belles manifestations, très intéressantes au plan scientifique. Ces trois colloques seront publiés au cours de l'année 2022.

2. Fonctionnement de l'IRCM

La dotation globale de fonctionnement de l'IRCM, pour 2022, a été notifiée par la DIREV. Son montant est de 24.131,60 euros HT.

Le Conseil se prononce sur une demande de subvention en vue de l'organisation du concours Cassin en 2022. Dans le contexte particulier de l'exercice à venir, il décide d'allouer une première subvention de 500 euros. Celle-ci pourra être complétée, en fin d'année 2022, par une seconde subvention de même montant, si le budget le permet.

Le conseil débat également de la question des locaux dont dispose l'IRCM. Il se prononce très favorablement en vue d'une extension de ceux-ci dans le cas où, durant l'année à venir, des espaces se libèrent au 4^{ème} étage de l'Escarpe. L'affectation de ces espaces pourrait faire l'objet d'un projet commun, porté par la Fédération de la recherche en coopération avec l'ensemble des Unités de recherche concernées, ou, à défaut, d'un projet propre élaboré et présenté par l'IRCM. Cela permettrait notamment d'installer une salle de travail supplémentaire pour les doctorants, des bureaux pour les enseignants-chercheurs qui n'en disposent pas et un bureau pour l'accueil des enseignants invités.

3. Evaluation HCERES

Le processus d'évaluation de l'IRCM dans le cadre de la vague C d'évaluation par l'HCERES est présenté au Conseil. Celui-ci conduira l'IRCM à présenter un dossier d'autoévaluation qui devra être déposé auprès de la DIREV avant le **4 avril 2022**.

Le dossier comprendra quatre documents, à savoir le dossier d'autoévaluation, un tableau sur les « données de caractérisation de l'Institut », un tableau sur les « données de production et d'activités » et un portfolio rassemblant un petit nombre de travaux les plus représentatifs de la recherche au sein de l'Institut.

L'ensemble constitue un travail considérable qui sera réalisé, grâce à la contribution de toutes et de tous, par le directeur de l'Institut en coopération avec une équipe, par axe de recherche, composée des Professeurs Peggy Ducoulombier et du Eric Maulin (pour l'axe 1) et des Professeurs Nicolas Chiffot et Etienne Muller (pour l'axe 2). Le Conseil les remercie de leur engagement.

Après discussion, le travail est organisé de la manière suivante :

- **Pour la mi-janvier, il est demandé à tous les membres de l'Institut (enseignants-chercheurs et doctorants) de remplir deux documents qui leur seront transmis et qui récapitulent, pour l'un, l'ensemble de leurs publications et, pour l'autre, les autres activités scientifiques. La période d'évaluation court du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021.**
- Pour la mi-février, les équipes responsables des deux axes de recherche pré-rempliront les documents du dossier d'évaluation.
- Pour la mi-mars, le dossier d'évaluation sera finalisé à partir des données des axes de recherche et des données transmises par la Fédération de la Recherche et l'Ecole doctorale.

Les modalités d'organisation de la première étape seront précisées par un courriel adressé à l'ensemble des membres de l'Institut.

L'importance de ce travail est rappelée à toutes et à tous. Même si l'on ne peut que regretter son côté très fastidieux, il est essentiel que toutes et tous se mobilisent afin de rendre pleinement compte de la très grande qualité du travail réalisé au sein de l'Institut de recherches Carré de Malberg.

Enfin, nous aurons à nous réunir à nouveau pour discuter de quelques choix stratégiques, qu'il s'agisse du contenu du portfolio ou du projet de recherche qui est demandé par la DIREV, en parallèle à l'évaluation HCERES et pour le prochain contrat quinquennal.

4. Projets de colloques pour les années 2022 et 2023

Outre ce travail d'évaluation administrative, l'IRCM continuera, en 2022 et 2023, son activité de recherche de haut niveau. A ce titre plusieurs manifestations sont programmées.

L'Institut accueillera le **colloque de l'AFDA de juin 2022** qui portera sur le thème « *Droit administratif et droits fondamentaux* ». L'organisation de cette manifestation, qui illustre parfaitement l'unité des deux axes de recherche du projet scientifique de l'IRCM, est assurée par les professeurs Nicolas Chiffot et Peggy Ducoulombier. Le colloque aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 juin 2022 en Amphi Carré de Malberg. Il est soutenu par la Faculté de Droit et par Sciences Po Strasbourg. Une demande de subvention a également été présentée dans le cadre de l'IDEX.

L'année 2022 verra le renouvellement du **Dialogue entre la CEDH et l'Université de Strasbourg**. Dans ce cadre, un séminaire d'étude sera organisé, en février 2022, par la Professeure Florence Benoît-Rohmer.

Une **Conférence-débat sur « la prise en compte de l'exécution des arrêts de la CEDH par l'Union européenne »** aura lieu le 17 février 2022 à la MISHA, à l'initiative de Christos Giannopoulos. Cet évènement est organisé dans le cadre des activités associées à la conférence sur l'avenir de l'Europe et bénéficie du soutien de la ville de Strasbourg.

Un **colloque sur « le patrimoine constitutionnel européen et le recul de l'Etat de Droit »** est organisé par M. Christos Giannopoulos. Il se déroulera durant trois demi-journées les 9 et 10 février 2023.

Un colloque **franco-allemand et pluridisciplinaire sur le notariat** sera également organisé, en mars 2023, par le Professeur Jean-François Lafaix. Il permettra d'accueillir la troisième journée d'étude prévue dans le cadre de cette manifestation laquelle portera sur « *les institutions ordinales et la déontologie* ». Cette manifestation est soutenue par le CIERA.

5. Divers

Un projet de conférences organisées conjointement par le Tribunal administratif de Strasbourg et l'IRCM est présenté par le Professeur Etienne Muller. Celui-ci fait également part du souhait des étudiants du Master « *Contrats publics* » d'organiser un séminaire sur « *la réindustrialisation et la commande publique* ». Le Professeur Nicolas Chiffлот informe le Conseil de la volonté du Juge Mattias Guyomar d'organiser, en coopération avec l'IRCM, un cycle de conférences sur le thème « *comment juger l'Etat ?* ». Ces projets recueillent l'approbation et le plus grand soutien du Conseil.

Enfin, la Professeure Peggy Ducoulombier rappelle la venue d'un collègue de l'Université Toyo, en qualité de Professeur invité, du 16 janvier au 5 février 2022. Il donnera notamment une conférence le 25 janvier 2022. Cela s'inscrit dans le cadre des coopérations avec la Maison France-Japon.